

# **BILLET D'AFRIQUE**

**JANVIER 2025**



**JOURNAL ANTICOLONIAL ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE**

## **LE COMBAT NE DOIT PAS CESSER**

**KANAKY / MAYOTTE / HAÏTI / NÉGATIONNISME**

## Bisesero : quand on ne veut pas chercher...

Renonçant à ses obligations d'enquêter et de lutter contre l'impunité, la cour d'appel de Paris a confirmé, le 11 décembre 2024, le non-lieu dans l'investigation sur ce qu'il s'est passé à Bisesero du 27 au 30 juin 1994. C'est-à-dire, rappelons-le, l'abandon de quelque 2000 Tutsis à leurs tueurs par des militaires français, pourtant informés des massacres et mandatés pour y mettre fin.

L'institution judiciaire a soulevé le cœur des parties civiles en acceptant si docilement de trancher une affaire de complicité de génocide, sans même auditionner les autorités militaires et civiles de Paris (considérant contre toute évidence que ces décisions étaient prises exclusivement sur le terrain), et en renonçant aux archives militaires rendues accessibles uniquement aux historien-ne-s de la commission Duclert. Ce déni de justice est aussi caractérisé par une interprétation incroyablement restreinte de la complicité de crime contre l'humanité, que la cour d'appel conditionne ici à l'intention d'aider ou d'assister l'auteur principal. Un choix à rebours des arrêts rendus par la Cour de cassation dans les affaires Papon (1997) et Lafarge (2021), où les protagonistes éponymes ont été juridiquement qualifiés de complices sans que le partage d'intention ne soit retenu. Il faut croire que la justice française a ses raisons (d'État)...

Survie, la LDH, la FIDH et les six rescapé-e-s tutsi-e-s qui avaient porté plainte ont décidé de se pourvoir en cassation. Cette juridiction redonnera, peut-être, un peu de dignité aux interprétations françaises de ce dossier emblématique des compromissions de Paris pendant le génocide des Tutsis.

## Au Mozambique, Total savait

C'est au tour du *Monde* (24/11) de donner un nouvel aperçu des pratiques scandaleuses, voire criminelles, de TotalEnergies au Mozambique. En septembre dernier, *Politico* révélait en effet le massacre, dans l'été 2021, de quelque 200 civils par une unité des forces armées mozambicaines employée par la multinationale pour protéger, face aux djihadistes, son site gazier d'Afungi, dans le nord du pays (*Billets d'Afrique* n°341). Un site aux enjeux financiers gigantesques mais aussi une « gigantesque bombe carbone », selon les ONG environnementales. Interrogé sur ce massacre,

Maxime Rabilloud, directeur du projet Mozambique LNG (dont le fleuron tricolore est le principal actionnaire), rejette toute responsabilité, prétendant même que Total « n'a jamais reçu d'information indiquant que de tels événements aient effectivement eu lieu ». Sauf que ce n'est pas la première fois que des accusations d'exactions à l'égard de la population civile étaient portées contre ces militaires (extorsions, violences, disparitions, assassinats) et que Total en était bien informé... mais s'était bien gardé d'en informer au-delà de ses hautes sphères ! C'est ce que prouvent les documents internes rédigés par l'équipe de Rabilloud, et dont *Le Monde* a eu connaissance. Et qui montrent aussi que – reconnaissant implicitement la véracité des accusations – la compagnie a suspendu le versement de prime à ces soldats. Mais pour deux mois seulement, son versement reprenant ensuite : un blanc-seing pour poursuivre leurs délits et crimes. La défense des profits écologiques de Total vaut bien quelques violations des droits humains.

## Fin de partie ?

Après s'être vu retirer, en juin 2024, le permis d'Imouraren qu'il n'exploitait pas, le groupe français Orano (ex-Areva) pourrait maintenant perdre sa mine d'uranium d'Arlit, au Niger. Depuis la fermeture de la frontière avec le Bénin, qui a suivi le coup d'État nigérien de 2023, Orano ne peut plus exporter le « Yellow cake » qui transitait par le port de Cotonou. Les propositions françaises d'exportation aérienne via la Namibie ont été refusées. Résultat : un peu plus de six mois de production, soit 1150 tonnes de concentré d'uranium d'une valeur marchande de 200 millions d'euros, restent bloquées sur place. En octobre, Orano a annoncé qu'elle cessait les investissements et la production de la Somair, sa filiale nigérienne, tant que la situation perdurerait. Mais les autorités nigériennes ont imposé à l'entreprise de continuer à fonctionner et à maintenir ses dépenses. Dans un communiqué de presse du 4 décembre, la firme française a dénoncé « une ingérence dans la gouvernance » des autorités nigériennes et assure avoir perdu « le contrôle opérationnel » de la mine. Elle dit vouloir « défendre ses droits » et ne pas chercher à quitter le Niger, alors que les autorités semblent visiblement chercher un remplaçant. Mais cette situation pourrait constituer un bon prétexte pour qu'Orano se défausse et n'assume ni la réhabilitation du site de la Cominak, qui a fermé en 2021, ni celle du site d'Arlit. Elle a pourtant exploité ce dernier, via

la Somair, pendant plusieurs décennies, laissant la population définitivement condamnée aux pollutions chimique et radioactive.

## Liberté pour Moussa Tchangari !

Au Niger toujours, l'inquiétude est grande autour du sort de Moussa Tchangari. Cette figure de la société civile a été enlevée le 3 décembre 2024 à son domicile, à Niamey, par des hommes armés en civil. Ceux-ci ont aussi emporté des affaires personnelles, dont son ordinateur et son téléphone portable. Il aura fallu 48 heures pour qu'on apprenne qu'il était aux mains des autorités, gardé à vue par le Service central de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale. M. Tchangari est inculpé, entre autres, d'apologie du terrorisme, d'atteinte à la sûreté de l'État et d'association de malfaiteurs en lien avec le terrorisme. Il ne fait aucun doute qu'il s'agit là d'une machination visant à museler cet infatigable défenseur de la démocratie et des droits humains, l'un des seuls intellectuels nigériens à oser s'opposer à la junte militaire aujourd'hui au pouvoir. Il est désormais menacé d'une déchéance de nationalité, avant même une quelconque condamnation, conformément à une ordonnance du gouvernement nigérien sur les personnes suspectées de terrorisme, en date du 27 août. Ordonnance que M. Tchangari avait ouvertement critiquée...

Secrétaire général de l'association Alternative espace citoyen, Moussa Tchangari est un partenaire de longue date de Survie. Nous l'avions d'ailleurs invité pour une tournée en France en 2008. Nous lui exprimons évidemment toute notre solidarité, à lui comme à ses proches, et réclamons sa libération immédiate et inconditionnelle – à l'instar d'Amnesty international, Human Rights Watch et bien d'autres.



**Journal fondé en 1993 par** François-Xavier Verschave - **Directrice de la publication** Pauline Tétillon - **Comité de rédaction** M. Bazin, N. Butor, E. Cailleau, R. Doridant, B. Godin, R. Granvaud, M. Lopes, N. Maillard-Déchenans, T. Noirot, J. Poisson, P. Tétillon, O. Tobner - **Ont contribué à ce numéro** J. Beurk, J. Boucher, R. Morin, R. Saïdi - **Édité par** Association Survie, 21 ter rue Voltaire - 75011 Paris - **Tél.** (+33)9.53.14.49.74 - **Web** <http://survie.org> - **Commission paritaire** n°0226G87632 - **Dépôt légal** janvier 2025 - **ISSN** 2679-7585 - **Imprimé par** Imprimerie Notre-Dame, 80 rue Vaucanson, 38830 Montbonnot Saint Martin

**L**undi 25 novembre, le sénateur Jean-Marie Bockel a rendu à l'Élysée son rapport – confidentiel – sur l'avenir du dispositif militaire français en Afrique. Il préconise, si l'on en croit les fuites dans la presse, une diminution du volume des bases militaires françaises, à l'exception de celle de Djibouti. Le rapport recommanderait notamment de ramener les effectifs des Éléments français du Sénégal (EFS) de 350 à 100 militaires, alors même que la concertation sur le sujet avec les autorités sénégalaises n'a pas encore eu lieu. Une méthode jusque-là habituelle en Françafrique. Mais trois jours plus tard, dans un entretien au *Monde*, le président sénégalais Bassirou Diomaye Faye a affirmé qu'il n'y aurait « *bientôt plus de soldats français au Sénégal* », estimant leur présence incompatible avec l'indépendance de son pays.

Quelques heures plus tard, alors que Jean-Noël Barrot, ministre des Affaires étrangères de l'éphémère gouvernement Barnier, venait juste de terminer une visite au Tchad, son homologue tchadien, Abderaman Koulamallah, annonçait la décision de son pays « *de mettre fin à l'accord de coopération en matière de défense signé avec la République française* ». Les hauts gradés français en seraient « *tombé[s] de l'armoire* », si l'on en croit les confidences recueillies par RFI (29/11/2024) qui précise que « *la présidence, la primature, l'état-major des armées et les services de renseignements, étaient [...] en ébullition, avec une réunion de crise, un conseil de défense organisé en urgence à l'Élysée pour comprendre d'où est parti le coup* ».

Si la déclaration sénégalaise est adossée à un projet politique connu et réaffirmé, la décision tchadienne paraît en effet plus inattendue, ne serait-ce que parce que la

diplomatie française a validé sans sourciller tous les crimes de la transition dynastique des Déby. Les journaux évoquent la déception du président tchadien, qui n'aurait pas bénéficié de tout le soutien militaire souhaité contre Boko Haram, et sa colère face au paternalisme du ministre français. Mahamat Déby n'aurait digéré ni la demande française de différer les élections législatives pour permettre la participation de l'opposant Succès Masra, ni l'appel public à observer une stricte neutralité dans le conflit soudanais. Les Émirats arabes unis livrent en effet, via le Tchad, des armes aux paramilitaires soudanais des Forces de soutien rapide, et notamment du matériel français si l'on en croit un récent rapport d'Amnesty International.

S'y ajoutent les motivations électorales, car ce qui est certain, c'est que la décision tchadienne s'inscrit dans une évolution de fond du contexte régional et qu'elle répond aux aspirations des citoyen·e·s africain·e·s. Il faut toutefois

rester prudent quant aux conclusions politiques. Le Tchad lui-même a précisé qu'il ne s'agissait pas d'une rupture. L'annonce tchadienne n'est pas forcément incompatible avec le projet français d'un tout nouveau Commandement pour l'Afrique (CPA) qui veut réduire les empreintes militaires visibles, mais multiplier les « *détachements de liaison interarmées [...] composés de plusieurs dizaines de soldats* » dans davantage de pays (*Africa Intelligence*, 19/11/2024). Reste donc à vérifier si ces plans vont s'appliquer ou si le rejet de la présence militaire française va s'étendre aux autres pays concernés. Quand on en aura fini avec les opérations extérieures (opex) et les autres formes d'ingérence militaire dans les conflits africains, on pourra alors véritablement parler de rupture historique.

Raphaël Granvaud

## Sommaire

2 BRÈVES

3 ÉDITO

4 CATASTROPHE (COLONIALE) À MAYOTTE

Le cyclone Chido ne reconnaît pas les frontières

5 UNE PREMIÈRE JUDICIAIRE

Charles Onana condamné

7 KANAKY-NOUVELLE-CALÉDONIE

Quarante ans après sa mort, le combat d'Éloi Machoro n'a pas cessé

9 AVEC SES PROPOS SUR LES HAÏTIENS

Macron s'auto-proclame roi des « cons » (sic)

11 GREENWASHING EN AFRIQUE CENTRALE

Cafi : l'arbre qui cache la forêt

Image de couverture : Portrait d'Éloi Machoro sur un mur de Nakéty, sa tribu natale, en 2019 (photo : Benoît Godin).

➡ Nous écrire : [billetsdafrique@survie.org](mailto:billetsdafrique@survie.org)

➡ Notre site web : <http://survie.org>

# CATASTROPHE (COLONIALE) À MAYOTTE LE CYCLONE CHIDO NE RECONNAÎT PAS LES FRONTIÈRES

À l'heure où le cyclone Chido a ravagé l'île de Mayotte, département colonisé, mais aussi l'ensemble des Comores, la droite et son extrême ont trouvé le coupable : les Comorien-ne-s.

**M**ayotte vient de subir un drame qui semble insurmontable. Le 14 décembre, un cyclone tropical du nom de Chido a plongé le territoire dans la plus grande détresse. À l'heure où ces lignes sont écrites, on ignore encore le bilan définitif de cette catastrophe, mais il se comptera probablement en centaines de mort-e-s et blessé-e-s, sans compter des dégâts matériels colossaux.

Après Mayotte, Chido a également durement frappé les trois autres îles de l'archipel, celles de l'Union des Comores, où des destructions et des inondations ont été constatées à Anjouan. Ainsi que le Mozambique, faisant au moins 120 mort-e-s et plongeant les villes de Pemba et Nampula dans l'obscurité. Car oui, le cyclone Chido ne reconnaît pas les frontières. Contrairement aux politiques de droite et d'extrême-droite...

Dès le lendemain, la députée mahoraise Estelle Youssoupha déclarait sur Cnews que « *la moitié de la population* [à Mayotte] est étrangère ». Deux jours plus tard, le ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau lui emboîtait le pas sur le réseau social X : « *On ne pourra pas reconstruire Mayotte sans traiter, avec la plus grande détermination, la question*

*migratoire [...] Il faudra légiférer pour qu'à Mayotte, comme partout sur le territoire national, la France reprenne le contrôle de son immigration* ».

## Les Comorien-ne-s, éternel-le-s coupables

Ces déclarations visent des Comorien-ne-s originaires des trois autres îles de l'archipel. Ils habitent Mayotte mais y sont considérés comme étrangers depuis que la France a conservé l'île sous sa coupe au moment de l'indépendance des Comores. Une aberration : Mahorais-e-s et Comorien-ne-s sont issu-e-s d'un même peuple, partageant la même culture, la même langue, la même religion et une histoire commune. Selon le droit international, Mayotte est un territoire volé à l'Union des Comores.

Vingt ans après son indépendance, en 1995, le visa Balladur venait entériner cette frontière créée de toutes pièces par la France au cœur de l'archipel. Depuis, les Comorien-ne-s des autres îles ne peuvent plus se rendre à Mayotte sans autorisation. Une absurdité à l'origine de la mort des dizaines de milliers de personnes qui tentent quotidiennement de rejoindre Mayotte par tous les moyens,

notamment pour bénéficier de soins médicaux. Pourchassés par la police aux frontières, leurs embarcations, les fameux kwassa-kwassa, échouent régulièrement en mer, entraînant la mort de leurs passagers et passagères – ce qui n'a pas manqué de faire rire Emmanuel Macron en 2017<sup>1</sup>.

Mayotte devenue département français en 2011, les exactions à l'égard des Comorien-ne-s non mahorais-e-s n'ont pas cessé. Quand ce ne sont pas des collectifs de citoyens qui décident de se faire justice eux-mêmes à coups de « décasage », ces opérations illégales d'expulsion et destruction de logements, sous le regard impassible des gendarmes, c'est l'opération Wuambushu, voulue par le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer d'alors, Gérard Darmanin, qui envoie les forces de l'ordre faire le sale boulot.

## Colonisé-e-s, méprisé-e-s

À chaque problème qui touche l'île, il faut un coupable et c'est toujours le-la Comorien-ne. Lors de la grave crise de l'eau de 2023, comme pour mieux détourner l'attention des vrais enjeux sociaux et environnementaux, M. Darmanin annonçait une restriction du droit du sol à Mayotte, pourtant déjà fortement restreint. Aujourd'hui, incapable de répondre aux besoins des habitant-e-s de Mayotte, le nouveau ministre de l'Intérieur ressort la sempiternelle carte de l'immigration.

Boucs émissaires pour les maux dont ils/elles ne sont aucunement responsables, les « migrant-e-s » qui survivent à Mayotte, victimes du racisme d'État, ont été aussi parmi les principales victimes du cyclone. Ce sont les bidonvilles qui ont été les plus touchés : les maisons en tôle, mais aussi leurs habitant-e-s (dont beaucoup en situation irrégulière), qui n'ont pas pu, par manque d'information, rejoindre les abris en dur proposés par l'État. Ou pas voulu « *de peur de se faire contrôler et*



Rue centrale, à Moroni, Grande Comore, 17 novembre 2013 (photo : David Stanley).

<sup>1</sup> Deux semaines à peine après son investiture, le chef de l'État avait ironisé sur le kwassa-kwassa expliquant qu'il « *pêche peu, il amène du Comorien, c'est différent* ».

*expulser* », explique le journaliste Rémi Carayol (*Mediapart*, 18/12/2024).

Ce qui se joue à Mayotte aujourd'hui est bien de la responsabilité de la France. Sur ce territoire dit « français », 85 % de la population vit sous le seuil de pauvreté et n'a généralement pas de quoi se loger dignement. Mayotte est le département le plus pauvre de France, et de loin. On peut également

s'interroger sur le manque criant de moyens et d'anticipation de la part des autorités françaises alors même que nous sommes ici dans une zone cyclonique.

En réalité, tout cela n'est que la démonstration d'un mépris total de la France pour ses colonies, anciennes ou actuelles. Celles-ci sont destinées de tout temps à nourrir et enrichir la métropole, et non pas

l'inverse. Comment alors s'étonner que le premier ministre, François Bayrou, ait préféré assister au conseil municipal de la ville dont il est maire plutôt que de se rendre à Mayotte pour montrer sa compassion et sa solidarité ? Cette tragédie nous rappelle ce fait indéniable : Mayotte est bien une colonie.

*Riwadi Saïdi*

## UNE PREMIÈRE JUDICIAIRE

# CHARLES ONANA CONDAMNÉ POUR SON « DÉPLOIEMENT SANS FREIN DE L'IDÉOLOGIE NÉGATIONNISTE »

**Poursuivi pour avoir contesté publiquement l'existence du génocide des Tutsis, Charles Onana a été reconnu coupable le 9 décembre 2024 par la 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris. Les juges estiment que son livre *Rwanda, la vérité sur l'opération Turquoise* « n'aborde la question de l'opération Turquoise que comme pur prétexte au déploiement sans frein de l'idéologie négationniste de l'auteur ».**

**E**ssayiste ? Polémiste ? Comment décrire Charles Onana ? Le tribunal de Paris vient ce 9 décembre 2024 de lui décerner un qualificatif bien mérité : négationniste. Ce fils spirituel de Pierre Péan (comme il aime lui-même se désigner), qui ne manque jamais une occasion de louer la rigueur de son propre travail, pourra désormais revendiquer un titre, celui de premier condamné en France pour contestation de l'existence du génocide perpétré contre les Tutsis. Souhaitons-lui de ne pas suivre les traces d'un certain Robert Faurisson, diplômé comme lui de l'université de Lyon et plusieurs fois condamné pour contestation de crime contre l'humanité, celui de la Shoah.

En cause : le livre *Rwanda, la vérité sur l'opération Turquoise*, paru en 2019 aux éditions du Toucan<sup>1</sup>. Le législateur ayant défini le directeur de publication comme le premier coupable du délit de « contestation publique de l'existence d'un crime contre l'humanité », le tribunal a condamné Damien Serieux en tant que gérant de la maison d'édition. Charles Onana, l'auteur du livre, est quant à lui déclaré « coupable des faits de complicité de contestation publique

de l'existence d'un crime contre l'humanité ». Le premier a été condamné à 5 000 € d'amende et le second à 120 jours-amende de 70 €. Charles Onana doit donc régler un montant total de 8 400 €. En cas de défaut total ou partiel de paiement, il sera incarcéré pour une durée correspondant au nombre de jours-amende impayés. Un jugement historique, résultat d'une plainte déposée en octobre 2019 par plusieurs associations, dont Survie, et de quatre jours de procès devant la 17e chambre correctionnelle du tribunal judiciaire de Paris<sup>2</sup>.

### Onana « nie l'existence du génocide des Tutsis »

Dans son rendu, le tribunal écrit que Charles Onana emprunte une démarche qui « consiste à minorer le génocide des Tutsis en niant purement et simplement la singularité des massacres subis par ces derniers entre avril et juillet 1994 ». S'appuyant sur des extraits du livre incriminé, les juges ont détaillé cette minoration du génocide sous trois formes : « l'assimilation réalisée entre les massacres subis par les Hutus, les Tutsis et les Tivas »,

« l'emploi de propos tendant à banaliser le crime » et enfin « la contestation [...] de l'existence d'une planification du génocide liée à un ancrage, dans la population rwandaise, d'une haine envers les Tutsis pour ce qu'ils sont [...] ». Ce constat a logiquement amené les juges à conclure que Charles Onana « nie l'existence du génocide des Tutsis ».

Ces mêmes éléments étaient déjà présents dans la plainte et les parties civiles les ont développés pendant le procès. Mais la défense s'est montrée dans l'incapacité de les aborder, maître Pire, l'avocat de Charles Onana, regrettant un « malentendu persistant » entre les parties et évoquant « une démarche sincère, positive, légitime » de son client. Un malentendu sans fin semble-t-il, puisque Me Pire déclarait encore au micro de France Culture à l'issue du jugement : « Ce procès est précisément un détournement du droit, car on utilise une qualification relative à la contestation de génocide alors qu'il s'agit de protéger Paul Kagame. Ce livre ne nie pas le génocide ». Cette stratégie de la défense d'ignorer l'objet de la plainte et de tenter de faire diversion, en présentant ce procès comme une

<sup>1</sup> « Charles Onana devant la justice », *Billets d'Afrique* n°339 (septembre 2024).

<sup>2</sup> Le récit détaillé du procès est à retrouver sur notre site web (<https://survie.org/>).

ingérence étrangère visant à censurer une voix critique dérangeante, n'a pas convaincu les juges. Il est visiblement plus facile pour Charles Onana de crier sur tous les toits que les parties civiles seraient des « officines » françaises du pouvoir de Kigali que de le prouver devant la justice.

### Des guillemets pour « nier [le] génocide »

Au cœur de la plainte figuraient 20 extraits du livre niant, minorant ou banalisant le génocide des Tutsis, mais également un décompte : celui du mot génocide mis 160 fois entre guillemets. Interrogé par le tribunal sur ce point, Charles Onana a répondu que les guillemets signaleraient qu'il reprend le mot tel qu'utilisé par le Front patriotique rwandais (FPR). « *Ils sont pénibles, ces guillemets* », a toutefois concédé Me Pire lors de sa plaidoirie, tout en les présentant comme des citations, dans le cadre d'un travail de politologue essayant de comprendre le processus de qualification du massacre des Tutsis. Une explication qui n'a pas convaincu le tribunal pour qui, « *contrairement à ce que soutient le prévenu, cet usage [des guillemets] n'a pas pour seul objectif de montrer qu'il s'agit d'une citation* », mais « *est, sans ambiguïté et très nettement, un procédé qui contient, en lui-même, toute l'ambition de l'auteur de nier implicitement l'existence du génocide des Tutsis* ».

Le tribunal a aussi retenu « *l'usage d'une rhétorique laissant ourdir l'existence d'un complot ayant abouti à la reconnaissance officielle de ce crime* ». Dans son récit complotiste, Charles Onana prétend en effet que « *c'est ce communiqué du 12 avril [1994] du FPR adressé aux membres du Conseil de sécurité qui introduit ce terme [génocide] aux Nations unies* » (p. 174), un terme selon lui avalisé le 21 mai par le secrétaire d'État aux Affaires africaines états-unien<sup>3</sup>, et que les médias et la justice internationale auraient alors docilement repris sans jamais en faire un examen critique.

En réalité, dès août 1993, le Rapporteur spécial de l'ONU pour les droits de l'Homme Waly Bacre Ndiaye avait estimé que les massacres de Tutsis qui avaient déjà lieu au Rwanda « *étaient susceptibles* » d'être qualifiés de génocide. Le 28 juin 1994, le génocide des Tutsis est considéré comme

avéré par le rapporteur de la Commission des droits de l'Homme de l'ONU, mais dans sa résolution 935 du 1er juillet, le Conseil de sécurité n'en tient pas compte et ne retient pas la qualification de génocide. Ce n'est finalement que le 4 octobre que le secrétaire général de l'ONU reconnaît officiellement le génocide des Tutsis.

### Un argumentaire échafaudé par les génocidaires

La chercheuse en analyse du langage et spécialiste des Grands lacs Bojana Coulibaly, de l'université Harvard, a mentionné lors du procès un document de juin 1996 cosigné notamment par les colonels Théoneste Bagosora et Anatole Nsengiyumva, deux des artisans du génocide condamnés par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), et intitulé « *Le Conseil de Sécurité de l'ONU induit en erreur sur le prétendu "génocide Tutsi" au Rwanda* »<sup>4</sup>. Un titre qui résume parfaitement le vrai sujet au centre du livre de Charles Onana, publié vingt-trois ans plus tard, ce que les juges ont très clairement souligné : « *Il vient d'être démontré qu'il [l'ouvrage] n'aborde la question de l'opération Turquoise que comme pur prétexte au déploiement sans frein de l'idéologie négationniste de l'auteur* ».

Plusieurs témoins des parties civiles ont d'ailleurs relevé des similitudes importantes entre ces textes propagandistes des extrémistes hutus et cette « *idéologie négationniste* » de Charles Onana. En effet, la lecture du document de 1996 ne laisse aucun doute sur le fait que M. Onana répète dans son livre un argumentaire négationniste échafaudé par les génocidaires eux-mêmes : l'usage des guillemets autour du mot « génocide » déjà évoqué ici ; la négation de la singularité du massacre des Tutsis (« *Il y a donc eu des actes criminels au Rwanda sans aucune intention de détruire en tout ou en partie le groupe tutsi. Ce qui est arrivé au Rwanda ne peut être qualifié de "génocide tutsi", mais plutôt de "massacres interethniques"* », p. 17) ; la banalisation du génocide, dilué dans la guerre (« *Il y a eu des massacres interethniques intervenus au cours de la guerre civile qui a suivi l'assassinat du Président Habyarimana et la reprise des hostilités militaires par le FPR* », p. 39) ; l'affirmation complotiste selon laquelle

« *l'utilisation du mot "génocide" procède d'une campagne médiatique savamment conçue par le FPR et ses alliés pour lui permettre de totaliser tout en sa faveur dans cette guerre qu'il reprenait et qui était pour lui une solution finale* » (p. 1).

On notera aussi qu'Anatole Nsengiyumva est la personne la plus citée dans le livre de Charles Onana... sans que jamais ce dernier n'informe le lecteur que celui-ci a été condamné en appel par le TPIR pour génocide.

### Une « lecture différente », vraiment ?

Pendant sa plaidoirie, Me Pire a balayé d'un simple « *anecdotique* » la disqualification des institutions judiciaires dans le livre incriminé. Autre « *malentendu* » ici aussi avec le tribunal qui a écrit dans le jugement que Charles Onana cherche à « *discréditer, d'une part la construction de la réalité judiciaire ayant abouti à la reconnaissance de l'existence de ce génocide, d'autre part la reconnaissance universelle de la commission d'un tel crime, qui est désignée par l'auteur comme le fruit de "l'histoire officielle"* ».

Dès son audition le premier jour du procès, M. Onana a expliqué au tribunal que la plainte se résumait à une lecture interprétative et mal intentionnée de son livre. Une ligne maintenue par Me Pire au sortir du jugement, déclarant toujours sur France Culture qu'« *on peut avoir des lectures différentes* » du livre. Si le tribunal a condamné Charles Onana et Damien Serieyx pour négationnisme, sans émettre un seul bémol, c'est bien pour sanctionner cette « *lecture différente* » qu'ils proposent du génocide des Tutsis, copie conforme à celle des génocidaires eux-mêmes. Une lecture négationniste que pas moins de cinq officiers de l'armée française, dont trois généraux (parmi lesquels le chef de l'état-major particulier du président Mitterrand), tous appelés à témoigner par la défense, n'ont pas trouvé problématique à la barre du tribunal.

Charles Onana et son éditeur ont annoncé faire appel de ce jugement. Qu'à cela ne tienne : deux condamnations vaudront mieux qu'une pour dissiper tout « *malentendu* ».

Ruben Morin

<sup>3</sup> Onana écrit p. 190 : « *C'est ainsi que les États-Unis vont produire l'acte de naissance de la reconnaissance internationale du "génocide des Tutsis"* ».

<sup>4</sup> Consultable sur le site France Génocide Tutsi (<https://francegenocidetutsi.org>).

## KANAKY-NOUVELLE-CALÉDONIE

# QUARANTE ANS APRÈS SA MORT, LE COMBAT D'ÉLOI MACHORO N'A PAS CESSÉ

**Le 12 janvier 1985, le GIGN abattait Éloi Machoro, portant un coup d'arrêt à deux mois d'un soulèvement qui secoua l'ordre colonial en Nouvelle-Calédonie, et révéla à la face du monde l'existence du peuple kanak et de son combat contre la domination française. Quarante ans après, ce dernier reste douloureusement d'actualité.**

Qui a pris la décision d'abattre, le 12 janvier 1985, Éloi Machoro et l'un de ses compagnons de lutte, Marcel Nonarro ? Edgard Pisani, haut-commissaire de la République, fraîchement débarqué en Nouvelle-Calédonie avec des pouvoirs étendus pour faire face à une situation quasi insurrectionnelle ? Quelqu'un de plus haut placé à Paris ? Les hommes du GIGN envoyés sur place, ceux-là même qui avaient été humiliés un mois et demi plus tôt par Machoro et ses camarades et qui auraient outrepassé les ordres ? Quarante ans après, la question reste soulevée.

Mais est-elle au fond si importante ? Le véritable responsable de ce double assassinat – car c'en est un – est connu : c'est l'État français, toujours implacable lorsqu'il est confronté à des peuples en rébellion contre le joug colonial. Ce matin-là, la France éliminait l'un des hommes le plus honnis des Blancs de Nouvelle-Calédonie (l'annonce de sa mort sera accueillie par des hurlements de joie sur la place centrale de Nouméa). La figure emblématique du premier grand soulèvement kanak d'après-guerre (et même depuis les guerres de 1878 et 1917), qui marqua les débuts de la phase la plus dure de la période dite des « événements ».

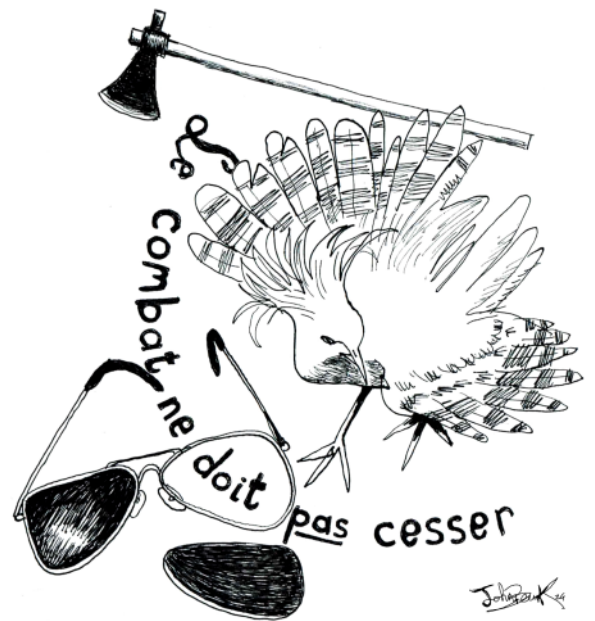
## Un homme de terrain

Qui est-il, Éloi Machoro ? Avant ces semaines terribles qui secouèrent l'ordre colonial, il est déjà une personnalité locale de premier plan, élu à l'Assemblée territoriale. Avec Yeiwéné Yeiwéné et surtout Jean-Marie Tjibaou, il est l'un des représentants les plus en vue de cette jeune génération kanak qui prit, en 1977, les rênes du plus ancien parti politique de l'archipel,

l'Union calédonienne (UC), le transformant en un mouvement pro-indépendance. En 1981, Éloi Machoro en est même devenu le secrétaire général après l'assassinat de son prédécesseur, Pierre Declercq. À ce titre, il a pour mission d'organiser la vie du parti. Cet homme au contact aisé et au charisme évident est ainsi continuellement en déplacement aux quatre coins du territoire, au contact des militant·e·s de tous âges et même de toutes origines. C'est un homme de terrain. Et c'est donc là, sur le terrain, qu'on le retrouve en toute logique fin 1984, menant une partie des forces vives kanak.

## L'urne brisée

Les similitudes entre les soulèvements kanak d'alors et de ce printemps 2024 ne manquent pas, et l'une des plus évidentes, c'est leur déclencheur. À l'époque déjà, la restriction du corps électoral est au cœur des revendications indépendantistes. Il s'agit de contrer les effets de près d'un siècle et demi de colonisation de peuplement qui ont fini par mettre en minorité le peuple autochtone sur ses propres terres. Les socialistes au pouvoir à Paris refusent d'en tenir compte : ils imposent un nouveau statut, dit Lemoine (du nom du secrétaire d'État en charge des Dom-Tom), et organisent le 18 novembre 1984 des élections territoriales ouvertes à tous. C'en est trop pour la plupart des organisations indépendantistes, UC en tête, qui se rassemblent au sein du Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS) et appellent au « boycott actif » du scrutin. Le



jour J, le territoire s'embrase : manifestations, routes bloquées, mairies occupées, voire incendiées...

Ce matin-là, Éloi Machoro envahit avec un groupe de militants la mairie de Canala, commune de la côte est de la Grande Terre dont il est originaire. Armé d'un tamioc, une hache traditionnelle, il brise l'urne électorale. Un geste puissant, immortalisé par la correspondante du quotidien local. La photo va faire le tour du monde. La lutte du peuple kanak apparaît soudain au grand jour, et elle a un visage : celui – sévère, arborant casquette, lunettes de soleil et épaisse moustache – d'Éloi Machoro.

C'est le point de départ d'une épopée aussi fulgurante que marquante pour la Kanaky-Nouvelle-Calédonie. Deux jours après, Éloi Machoro et des militant·e·s de Canala rejoignent les Kanak de Thio, une quarantaine de kilomètres plus au sud, pour en occuper la gendarmerie. Ils libèrent les lieux au bout d'une journée, mais entreprennent dans la foulée le « siège » de

la commune : pendant près d'un mois, les indépendantistes vont tenir Thio, dressant des barrages, contrôlant tous ses accès.

Si Canala est alors très majoritairement kanak, Thio compte encore une large population de Caldoches (comme sont surnommés les Calédoniens d'origine européenne) et demeure un bastion de la droite coloniale. Son maire, Roger Galliot, vient d'ailleurs de créer la section locale du Front national. Mais au-delà du symbole politique, Thio représente aussi un enjeu économique de taille : elle abrite l'une des plus importantes mines de nickel du monde. Nickel qui est la principale richesse de la Nouvelle-Calédonie, une manne pour l'État français, mais dont les Kanak n'ont jamais profité, exception faite de quelques employés.

### Ministre de la Sécurité de Kanaky

Machoro, qui devient ministre de la Sécurité du gouvernement provisoire de Kanaky proclamé par le FLNKS, mène l'occupation. Lui et ses hommes font le tour des habitations des colons pour confisquer leurs armes. Mais, en parallèle, il exige de ses militants une discipline sans faille. L'alcool et tout pillage, ou même simple dégradation, sont proscrits. Ceux qui ne respectent pas les consignes se font durement réprimander (pour le moins) et sont renvoyés illico chez eux. La mine est à l'arrêt, mais tout le matériel est soigneusement protégé. Il s'agit tout à la fois de préserver les outils économiques indispensables au futur pays indépendant, mais aussi de montrer un visage exemplaire aux journalistes qui se précipitent à Thio. Machoro les reçoit volontiers, multiplie les interviews, bien conscient que la cause kanak a besoin de soutiens extérieurs, au sein de la puissance administrante comme à l'international.

Le 1er décembre, le GIGN tente d'envahir la commune pour mettre fin à l'occupation. C'est raté : des dizaines de Kanak, équipés des fusils saisis aux Caldoches, les encerclent dès leur descente des hélicoptères Puma et

les désarment, puis les obligent à quitter les lieux. Un camouflet pour les gendarmes – ceux-là même que l'on retrouvera quelques semaines plus tard du côté de La Foa. L'épisode marque les esprits, renforçant l'aura de Machoro dans le monde kanak... et la psychose chez des Européens pour qui Machoro devient l'ennemi public numéro un. Celui-ci est pourtant tout sauf un fanatique brutal. Après le massacre le 5 décembre dans la vallée de Hienghène de dix Kanak (dont deux frères de Jean-Marie Tjibaou) par des petits colons, il s'oppose à certains de ses hommes, désireux de se venger sur les Blancs isolés et terrés chez eux à Thio. Son action empêche très probablement un bain de sang.

En revanche, Machoro n'entend plus reculer face à l'État et ses alliés « loyalistes ». S'il finit par respecter (et faire respecter) à contrecœur la consigne de levée des barrages lancée mi-décembre par le FLNKS, c'est pour tout de suite préparer, avec un groupe de militants déterminés, un nouveau coup d'éclat : le siège de La Foa, de l'autre côté de la Grande Terre. Presque une déclaration de guerre aux yeux de l'État : cela revient à s'en prendre à une commune « caldoche » et surtout à couper la très stratégique Route territoriale 1 qui relie Nouméa, la capitale, au nord de l'île. Le 11 janvier 1985, à la veille de passer à l'action, Machoro et une trentaine de compagnons prennent position à quelques kilomètres de là, dans une ferme située sur le plateau de Dogny. Repérés, ils sont encerclés par les gendarmes. Le lendemain, au petit matin, les tireurs d'élite feront leur sale besogne.

### Répondre à la brutalité coloniale

Quarante ans après, Éloi Machoro reste une icône dans le monde kanak, pour sa jeunesse notamment, au même rang que le grand chef Ataï qui mena la guerre de 1878 contre l'occupant français et à qui il est souvent comparé. Son portrait est partout : T-shirts, banderoles, murs des tribus ou des quartiers populaires nouméens, réseaux sociaux... Disparu avant le temps des accords, Machoro incarne une lutte sans concession contre cette colonisation qui n'en finit pas. Le 4 avril dernier, en marge d'une conférence de presse organisée au local de l'UC à Nouméa, une hache plantée dans une urne accueillait les journalistes... Quand il faut revenir aux actions de terrain, on invoque l'esprit du vieux Éloi.

Un certain malentendu persiste pourtant autour de cet homme assez mal connu, presque autant du côté de ses partisans que de ses opposants. Les deux camps entretiennent en effet une légende qui, dorée ou obscure, dresse finalement plus ou moins le même portrait, celui d'un Che Guevara océanien jusqu'au-boutiste. Ce qui a peu à voir avec la réalité... Car s'il meurt un fusil à la main, Machoro n'aura jamais tiré un seul coup de feu – pas même avant d'être abattu, contrairement à la première version des « forces de l'ordre » cherchant à justifier leur crime.

C'est en réalité un homme qui s'est montré largement ouvert au dialogue – à l'instar des autres responsables de l'UC de l'époque. Il participe d'ailleurs en 1983, aux côtés de Yeiwéné et Tjibaou, à la table-ronde de Nainville-les-Roches, durant laquelle les indépendantistes tendront la main aux autres communautés de l'archipel, reconnues comme « victimes de l'Histoire ». Si Éloi Machoro se pose la question du recours à des modes d'action plus radicaux, ce n'est qu'en réponse au mépris et à la brutalité du système colonial. En cela, son parcours épouse celui de son peuple, toujours ouvert à l'échange, mais se heurtant, jusqu'à aujourd'hui, à un État français enfermé dans sa logique impérialiste criminelle. On ne rappellera jamais assez que l'explosion de colère populaire au soir du 13 mai 2024, après le vote par l'Assemblée nationale du projet de loi constitutionnelle actant le dégel du corps électoral, faisait suite à des mois de mobilisation massive et pacifiste des forces indépendantistes, et kanak en premier lieu...

Dans une lettre rédigée le 17 novembre 1984, veille du boycott actif, et longtemps présentée à tort comme sa dernière, Éloi Machoro écrivait ces mots restés dans les mémoires : « *Le combat ne doit pas cesser, faute de leaders ou faute de combattants* ». Si le peuple kanak a pu depuis donner l'impression qu'il était moins combatif, ce n'était que parce qu'il donnait une chance au processus de décolonisation porté par les accords de Matignon, puis de Nouméa. Suivant le mot d'ordre de Machoro, il n'a en réalité jamais renoncé à la lutte pour son émancipation et pour l'indépendance de la Kanaky-Nouvelle-Calédonie. L'année écoulée nous l'a encore prouvé.

*Benoît Godin*

➡ **Le combat ne doit pas cesser** : c'est le titre d'un documentaire radiophonique, en six épisodes retraçant le parcours d'Éloi Machoro et, à travers lui, la montée de l'indépendantisme kanak dans les années 1970/80. Vous pouvez désormais l'écouter en podcast sur notre site web : <https://survie.org/publications/podcasts/>

# AVEC SES PROPOS SUR LES HAÏTIENS MACRON S'AUTO-PROCLAME ROI DES « CONS » (SIC)

Une vidéo devenue virale sur Internet montre le président français traitant de « complètement cons » les Haïtiens. Offrons-lui donc une petite leçon d'histoire. Ou comment la France a soumis Haïti... et continue de le faire.

**O**n a tort d'oublier qu'Haïti est toujours une colonie française, même si nous la partageons avec les États-Unis. Emmanuel Macron nous l'a opportunément rappelé ce mardi 19 novembre 2024 au Brésil, en marge de la réunion du G20. Le président de la République visite alors le site du quai de Valongo, à Rio de Janeiro – un lieu emblématique, autrefois point d'arrivée pour des milliers d'Africains réduits en esclavage. Macron n'en sort pas très inspiré... Alors qu'il est parmi d'autres fêrus d'histoire (et de gardes du corps !), protégé par une barrière le long d'une chaussée, il est apostrophé par un Haïtien sur la responsabilité de la France dans l'état désastreux où se trouve Haïti. Emmanuel Macron l'interrompt et lui répond, couvrant la voix de son interlocuteur : « Là, je vais vous dire, non, écoute-moi, bé, écoute-moi ! Là, franchement, c'est les Haïtiens qui ont tué Haïti en laissant le narcotraffic, et là, ce qu'ils ont fait, le premier ministre était super, je l'ai défendu, ils l'ont viré, c'est terrible, c'est terrible ! Et moi, je ne peux pas remplacer. Ils sont complètement cons. Ils auraient jamais dû le sortir. Le premier ministre était formidable ».

Ce dernier, Garry Conille, en place depuis seulement cinq mois, avait, en effet, été limogé le 11 novembre par le Conseil présidentiel de transition d'Haïti. Quelqu'un ayant filmé la scène de cette brève altercation la diffuse sur Internet dès le lendemain.

Le 5 décembre, en réponse aux insultes du président français, une dizaine de syndicats haïtiens ont publié un communiqué via le Comité pour l'abolition des dettes illégitimes-Abya Yala Nuestra América (CADTM-AYNA). Ils dénoncent les

« pratiques habituelles d'ingérence des puissances impérialistes telles que les États-Unis, la France et d'autres en Haïti afin de pouvoir continuer à dominer le pays [...] et une attitude coloniale et un manque de respect de la part du président Macron à l'égard du peuple haïtien ». Diantre ! Ils ne mâchent pas leurs mots ! Mais pour qui se prennent-ils donc, ces syndicalistes ? Tout simplement pour ce qu'ils sont : les dignes descendants des esclaves noir·e·s victimes du commerce triangulaire, s'étant révolté·e·s au prix de terribles sacrifices mais avec un succès final tel qu'ils purent fonder, le 1er janvier 1804, sur l'île de Saint-Domingue, la République d'Haïti...

Rappelons-nous... Découverte et colonisée dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle par les Espagnols, l'île, alors nommée Hispaniola, offre à partir de fin 1629 – sans le savoir car cela se passe sur une côte inhabitée, extermination des Amérindiens oblige – hospitalité à des Français·e·s. Ceux-ci fuyaient justement les conquistadores en train de s'emparer de leurs propres colonies sur d'autres îles ! Prolifiques, ces intrus se répandent à l'ouest de l'île. Le traité de Ryswick en 1697 entérine l'état de fait qu'Hispaniola est divisée en deux parties : l'une espagnole, l'autre française.

## Guerre d'indépendance

Rappelons-nous... Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'économie de Saint-Domingue est devenue si florissante qu'elle est appelée désormais « la perle des Antilles », enrichissant le royaume de France comme jamais l'une de ses colonies ne l'avait encore fait. Ainsi, vers 1789, malgré sa petite taille, elle est la première productrice mondiale de coton, son industrie sucrière produit les trois quarts de la production mondiale de sucre, ses

cafétérias la moitié de la production mondiale de café ! Sans compter tabac, indigo, cacao, cuir, tafia et rhum.

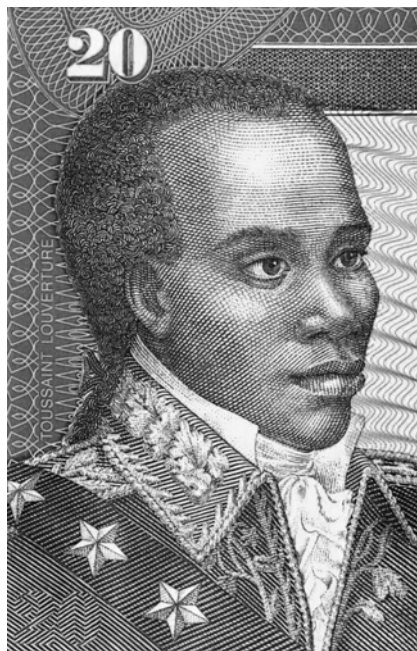
Revers de la médaille, s'y trouve aussi « la plus forte concentration d'esclaves au monde (près de 90 % de sa population) composé·e·s aux deux-tiers de primo-arrivant·e·s »<sup>2</sup>. En effet, en raison des maltraitements, « la mortalité est deux fois supérieure à la natalité, ce qui oblige à une importation constante de main d'œuvre : dans les années 1780, chaque année, 30 000 à 40 000 esclaves achetés·e·s aux marchands africains sont débarqués·e·s à Saint-Domingue »<sup>3</sup>. Résultat : en 1789, sur les 560 000 habitant·e·s de l'île recensé·e·s, à peine 30 000 sont blanc·he·s et autant mulâtres, libres ou esclaves affranchi·e·s... sans oublier 15 000 marrons, esclaves en fuite. Ces dernier·e·s, tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, malgré la répression féroce dont iels firent l'objet (comme le supplice du meneur François Makandal en 1758, par exemple), n'ont cessé de s'engager dans un processus de destruction du système esclavagiste en même temps que de ré-appropriation de leur propre identité politique et culturelle.

Les Mulâtres se rebellent à leur tour, réclamant l'égalité civique avec les Blancs... qui les répriment durement. Les chefs des combattants des deux bords tentent alors d'instrumentaliser chacun à son avantage les Noirs en les armant. Configuration idéale pour les chefs conspirateurs marrons et esclaves réunis secrètement au désormais célèbre lieu-dit Bwa Kayiman (Bois-Caïman) dans la nuit du 14 au 15 août 1791. C'est de là, dans le Nord, qu'ils lancent, exactement une semaine plus tard, toujours dans la nuit, une insurrection décisive qui marquera le début de la guerre d'indépendance. Après bien des revers et péripéties, elle aboutira,

<sup>1</sup> Communiqué intégral sur le site du CADTM ([cadtm.org](http://cadtm.org)).

<sup>2</sup> « Ci-gît l'esclavagisme », *Alternative libertaire* n°318 (juillet-août 2021).

<sup>3</sup> *Ibid.*



Portrait de Toussaint Louverture sur un billet de banque haïtien.

vingt-deux ans plus tard, à la victoire finale sur toutes les forces hostiles par la prise du bastion de Vertières, le 18 novembre 1803, par le général noir Jean-Jacques Dessalines... Ce qui irritera le premier consul Napoléon Bonaparte qui avait envoyé son beau-frère le général Leclerc et son armée faire régner « l'ordre » sur l'île. L'acte d'indépendance de la République d'Haïti est proclamé le 1er janvier 1804 à Gonaïves.

### Abolition de l'esclavage à Saint-Domingue

Rappelons-nous... Tandis qu'à Paris, malgré la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen fraîchement promulguée, les représentants du peuple tergiversent encore sur la question pourtant essentielle de l'esclavagisme, l'insurrection est désormais générale à Saint-Domingue. Le commissaire civil Santhonax, missionné là par l'Assemblée nationale, y proclame le 29 août 1793 de sa propre initiative l'abolition de l'esclavage pour tenter, en vain d'ailleurs, de rallier à la République les milliers d'insurgés noirs passés aux Espagnols pour mieux combattre les colons français. À cette nouvelle, les élus parisiens adoptent la loi du 4 février 1794 supprimant l'esclavage dans nos colonies.

### La « rançon de l'indépendance »

Rappelons-nous... L'exemple d'un pays indépendant fondé par des esclaves pourrait

faire tâche d'huile. Les puissances coloniales ne peuvent le tolérer, pas plus que les anciens profiteurs du système esclavagiste, colons et armateurs (ainsi que leurs héritiers), qui réclament d'être dédommagés pour la perte de leurs propriétés. La France prend le temps d'échafauder sa vengeance. Il faudra attendre 1825 et Charles X. Comment mettre à genoux un tel pays ? Blocus maritime et enserrement par des navires de guerre prêts à bombarder conviendront.

Les dirigeants haïtiens successifs savent qu'ils n'ont guère le choix s'ils veulent une reconnaissance internationale de leur État et éviter de s'engager dans une nouvelle guerre. Ils essaient de négocier qu'au moins, les esclaves auto-libérés ne soient pas comptés au nombre des « propriétés » à indemniser. En vain... Charles X fixe le montant de l'indemnité à 150 millions de francs-or et exige une baisse de 50 % des taxes d'importation pour les navires français. Forcée d'admettre qu'Haïti ne pourra jamais payer cette somme astronomique, la France, en 1838, en réduit le montant à 90 millions de francs-or. Pour la payer, l'État haïtien doit emprunter de l'argent auprès des banques françaises, puis états-uniennes. Les 90 millions seront soldés en 1883. Mais les emprunts bancaires et intérêts ne le seront qu'en 1952...

### La France a ses « réfugiés » préférés

Rappelons-nous... Le 7 février 1986, la France accueille tout naturellement comme l'un des siens un « pauvre réfugié » haïtien et ses proches débarqués « à domicile » par l'US Air Force : « Baby Doc », alias Jean-Claude Duvalier, au pédigrée impressionnant : « président à vie » comme son père « Papa Doc » avec qui il cumule 29 ans de dictature et plus de cinquante mille victimes éliminées par leurs « Tontons macoutes » (entre autres atrocités), il a « prélevé » des centaines de millions de dollars tant dans les caisses de l'État haïtien que dans celles des entreprises publiques...

Rappelons-nous... Le 7 avril 2003, lors du bicentenaire de la mort en captivité en France de Toussaint Louverture, figure majeure de la révolution haïtienne, le président démocratiquement élu Jean-Bertrand Aristide réclame à la France 21,7 milliards de dollars à titre de restitution

et de réparation pour l'extorsion des 90 millions de francs-or. Il s'inscrit en cela dans le long processus de résistance populaire haïtienne au paiement de cette « dette odieuse » de 1825 à nos jours, selon l'économiste haïtien Camille Chalmers (site web du CADTM, 6/06/2022).

Chirac missionne alors Régis Debray, Véronique Albanel et Dominique de Villepin, ministre des Affaires étrangères, pour élaborer avec les États-Unis et le Canada un plan visant à écarter Aristide au plus vite du pouvoir. Thierry Burkard, « ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française auprès de la République d'Haïti » (sic), s'active pour propager les rumeurs les plus fallacieuses sur le président ex-prêtre catholique, relayées avec complaisance par les grands médias de notre pays. Tout cela sur fond de guerre dite « civile » atroce téléguidée par la CIA.

### D'Haïti en Centrafrique...

Vers deux heures du matin le 29 février 2004, Thierry Burkard et l'ambassadeur américain pénètrent chez Aristide, le kidnappent et le font embarquer de force avec sa femme dans un avion. Après étapes, Aristide et son épouse sont déposés, « sous le contrôle de l'armée française, en République centrafricaine, sur l'aéroport de Bangui. Un pays dirigé par le général François Bozizé, lui-même arrivé au pouvoir par la force après avoir renversé Ange-Félix Patassé, un président démocratiquement élu, mais lâché par Paris »<sup>4</sup>. Le matin même de l'enlèvement d'Aristide, le nouveau président d'Haïti (intérimaire) prête serment « devant... les ambassadeurs de France et des États-Unis, nouveaux maîtres autoproclamés du pays »<sup>5</sup>.

Pour bien enfoncer le clou, dans les heures qui suivent, cent-cinquante légionnaires arrivent à Haïti depuis la Guyane, sans attendre un quelconque feu vert de l'ONU. Soldats français, *US Marines* et les pires narcotrafiants locaux côte à côte paradent à Port-au-Prince... Osera-t-on encore nier que 220 ans après la proclamation de la République, Haïti est encore au moins partiellement une colonie française ? Et que Macron est décidément le roi des « cons » (sic) ?

Nicole Maillard-Déchenans

<sup>4</sup> *Les enfants cachés du général Pinochet*, Maurice Lemoine (Don Quichotte, 2015), p. 388. À lire ou relire absolument !

<sup>5</sup> Ibid.

## GREENWASHING EN AFRIQUE CENTRALE

# CAFI : L'ARBRE QUI CACHE LA FORÊT

**Créée il y a bientôt dix ans, l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (Cafi) a pour objectif affiché d'allier protection de l'environnement et développement économique. Mais on retrouve derrière les injonctions à la rentabilité, l'adaptation aux marchés internationaux et même... l'Agence française de développement.**

Le 7 octobre 2024, l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (Cafi, pour Central African Forest Initiative) et l'État camerounais annonçaient en grande pompe la signature commune d'une lettre d'intention au cours de la conférence sur le développement durable de Hambourg, en Allemagne. L'objectif de ce partenariat : investir 2,5 milliards de dollars « pour assurer la transition du Cameroun vers une croissance économique verte » et développer dans le pays « une agriculture libre de déforestation », le tout à l'horizon 2035 (Cafi.org, 8/10/2024). Quelques jours plus tard, à Libreville, les autorités gabonaises faisaient le point sur les programmes Cafi 2 et 3, financés par l'initiative éponyme, qui « visent à réduire de plus de 50 % les émissions de gaz à effet de serre issues des activités forestières d'ici 2025 » (Gabonreview, 20/10/2024).

Mais qu'est-ce que la Cafi exactement ?

L'institution, créée en 2015 en marge de l'Assemblée générale des Nations unies, se présente sur son site web comme « un fonds fiduciaire qui soutient les investissements directs sur le terrain et une plateforme de dialogue politique de haut niveau ». Elle rassemble notamment un ensemble de bailleurs (dont la France, l'Union européenne et le Royaume-Uni, qui en assure actuellement la présidence), et six pays d'Afrique centrale où sont mis en place les divers projets financés par la Cafi : Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République du Congo et République démocratique du Congo.

### Croissance verte et marchés internationaux

Pas des philanthropes, donc, mais bien un fonds d'investissement international, géré par le Multi-Partner Trust Fund Office

des Nations Unies. Si la Cafi se targue, dans la lettre d'intention qu'elle a signée avec le Cameroun, de vouloir accompagner les 700 000 ménages camerounais qui dépendent de la production de café et de cacao (dont le pays est le 5e producteur mondial), c'est d'abord pour « offrir une réponse à la demande régionale croissante » pour ces deux produits, comme l'indique le premier volet du projet brillamment intitulé « L'intensification durable (sic) de l'agriculture ». Sous le vernis du développement durable et de l'agro-écologie, elle encourage donc un modèle très colonial de production et d'exportation des matières premières brutes vers l'Europe... L'adéquation au marché européen est d'ailleurs au cœur de cette lettre d'intention, puisque celle-ci promet de coller à divers accords de partenariat entre l'Union européenne et le Cameroun.

### Un label pas si beau

Il en va de même au Gabon, où l'objectif des programmes Cafi 2 et 3 est de mettre en place « un processus de certification FSC (Forest Stewardship Council) à l'échelle nationale » (Gabonreview, 13/09/2024). Outre le fait qu'il s'agit, une fois encore, de normes imposées de l'extérieur, le label FSC (« Conseil d'entretien de la forêt » en français) fait l'objet depuis plusieurs années de nombreuses critiques, qui déplorent que l'ONG du même nom qui le délivre certifie des monocultures sylvestres au mépris des « nombreuses preuves de l'absence de durabilité sociale et environnementale » de ce genre de plantations (The Ecologist, 22/09/2009). Plusieurs scientifiques ont d'ailleurs mis en doute l'efficacité de ce dispositif, comme Peter Potapov, co-rédacteur d'une étude sur la disparition

## UN NOUVEAU PARTENARIAT FRANCO-GABONAIS

Le 28 octobre dernier, à l'occasion de la Conférence de Cali de 2024 sur la biodiversité (ou COP16) en Colombie, le Gabon, la France et plusieurs partenaires internationaux (dont l'ONG The Nature Conservancy) annonçaient la mobilisation de 60 millions de dollars « pour soutenir l'ambition du Gabon en faveur de la conservation de la biodiversité et du climat » (ministère de l'Écologie, 29/10/2024). Annonce faite par la ministre française de la Transition écologique Agnès Pannier-Runacher (dont les liens avec la très climaticide Perenco ne sont plus à rappeler), et le ministre gabonais des Eaux et Forêts, Maurice Ntossui

Allogo. Le partenariat repose sur quatre axes de travail, dont le deuxième fait explicitement référence à la Cafi : « Investir dans la gestion durable des forêts, les chaînes de valeur durables et la valorisation du capital naturel en capitalisant sur les projets en cours ». Au programme ? « Généralisation de la certification forestière », « mécanismes financiers favorables à la biodiversité, au climat et aux populations », ou encore « renforcement d'une économie pro-nature ». Une fois encore, pour l'environnement comme pour le reste, en dehors du business, point de salut.

des paysages forestiers intacts parue en 2018 (RTBF, 24/06/2018) : « Environ la moitié des paysages forestiers intacts dans des concessions certifiées FSC ont été perdus entre 2000 et 2016 au Gabon et en République du Congo, selon les nouveaux chiffres. Et au Cameroun, 90 % des forêts suivies par le FSC ont disparu. »

Cette emprise de la raison économique sur la préservation de l'environnement est résumée par Christophe du Castel, chargé de projet Développement durable à l'Agence française de développement (AFD) : « La seule façon de préserver la forêt est de lui donner une valeur économique et donc de développer l'exploitation forestière de façon encadrée » (Novethic, 25/07/2018). En tant qu'organisme de mise en œuvre, l'AFD finance en effet cinq projets sous la bannière de la Cafu : deux en République démocratique du Congo (RDC), un au Gabon et deux en République du Congo (Rapport annuel de la Cafu, 31/05/2024). Le fameux programme gabonais d'appui à la certification FSC évoqué plus haut était d'ailleurs initialement mis en œuvre par l'AFD avant de passer entre les mains de l'ONG The Nature Conservancy.

### Derrière la Cafu, l'AFD

Parmi tous ces projets, le programme pour la gestion durable des forêts en RDC, cofinancé par la Norvège et l'AFD à hauteur de 12 millions de dollars. Avant même son lancement, trente scientifiques avaient exhorté dans une lettre ouverte le ministre de l'Environnement norvégien à rejeter ce programme, qui, selon eux, mettrait en danger les tourbières du bassin

du Congo – les plus grandes du monde, stockant 30 milliards de tonnes de carbone ! « Couper les arbres ou modifier le drainage, alertaient-ils, peut facilement conduire ces tourbières à relâcher dans l'atmosphère le carbone stocké. » Le programme a pourtant été approuvé en 2019 et est toujours en cours actuellement.

Les liens entre l'exploitation tricolore des forêts d'Afrique centrale et la Cafu peuvent passer par d'autres canaux, comme dans le cadre du projet Piredd en RDC. Celui-ci, financé par les Nations unies et l'association WWF (par le biais de la Cafu), a pour opérateur principal le bureau d'étude Forêt Ressources Management (FRM), basé à Montpellier. Omniprésent dans le bassin du Congo, FRM est « l'un des meilleurs représentants du microcosme d'acteurs français qui façonne depuis des décennies le secteur forestier » de la région, comme le révélait l'année dernière le média en ligne *Afrique XXI* (25/03/2024). Plusieurs entreprises partenaires de FRM sont accusées de pratiques illégales (exploitation sans permis, dépassement de quotas, vente d'essences protégées...) incompatibles avec l'objectif affiché de durabilité, et le bureau travaille depuis 2019 avec TotalEnergies sur des plantations servant à générer des crédits-carbone, au détriment de la biodiversité et des populations locales.

### Or vert, or noir

Enfin, aucun des engagements de façade en faveur du climat qui caractérisent les projets estampillés Cafu n'empêche les pays de continuer par ailleurs à extraire du pétrole (*Afrique XXI*, 14/09/2022). Par

exemple, l'engagement de la RDC avec la Cafu dans le cadre du processus Redd+ (Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation), élaboré par les Nations unies, n'interdit nullement au pays d'investir dans les hydrocarbures, tant que l'exploitation a lieu dans des zones non protégées. Pire encore, la RDC ne s'est pas gênée pour accorder des concessions pétrolières en forêt... en infraction flagrante avec ses engagements auprès de la Cafu.

Nicolas Butor



## SOUTENEZ-NOUS, ABONNEZ-VOUS !

Retrouvez dans votre boîte aux lettres **Billets d'Afrique**, le journal anticolonial édité par l'association **Survie**. Douze pages (seize pour le numéro d'été) d'information et de décryptage de la politique française en Afrique et dans les outre-mer.



Je m'abonne à **Billets d'Afrique** en **VERSION PAPIER** pour un an (soit 11 numéros)

Je m'abonne à **Billets d'Afrique** en **VERSION NUMÉRIQUE** (format PDF) pour un an (soit 11 numéros)

Je soutiens **Survie**, j'adhère à l'association

nom :

prénom :

adresse :

CP :

ville :

email :

Renvoyez ce bulletin complété, accompagné de votre paiement à : Survie - 21ter, rue Voltaire - 75011 Paris  
Chèque à l'ordre de Survie. Ou virement bancaire sur le compte de l'association Survie. IBAN : FR76 4255 9100 0008 0027 3633 529 au Crédit coopératif, précisez l'objet sur l'ordre de virement.

Ou **abonnez-vous directement en ligne** sur <http://survie.org/l-association/soutenir> ou grâce au QRcode ci-dessus.

La parution dépend des contraintes dues au bénévolat : les numéros peuvent prendre du retard.

**TARIFS** France 25€, Petits budgets 20€, Étranger et outre-mer 30€  
Adhésion à Survie : 52€ (soit 1€ par semaine) ou petit budget 15€